

Composée d'associations, de coopératives, de mutuelles et de syndicats, elle appuie ses actions sur les valeurs universelles de la laïcité dans un monde tenté par les replis identitaires et le recours à l'irrationnel. Or, depuis 2007, Solidarité laïque voit ses moyens en personnels très fortement réduits. En 2007, un des trois postes d'enseignants mis à disposition (MAD) a été transformé par le ministère de l'éducation nationale en poste de détaché avec un engagement de compensation financière. Mais cet engagement n'ayant pas été respecté, l'association, considérant la mission exercée de l'enseignante concernée comme indispensable à sa mission, a pris en charge financièrement le coût de ce poste, non sans difficultés. Cette année, les deux autres postes de MAD qui devaient être transformés en postes de détachés avec compensation financière à partir du 1er septembre 2008, le seront mais sans compensation financière, comme vient de le lui annoncer le ministère de l'éducation nationale, en contradiction avec les engagements ministériels de l'année dernière. Il s'agit là d'une décision brutale, prise en cours d'exercice budgétaire : son montant (de 100 000 euros) est non négligeable et compromet ainsi lourdement la situation financière de l'association. Plus grave, intervenant en contradiction avec les engagements ministériels et de la LOLF, et remettant en cause un partenariat de plus de 20 ans entre l'association et le ministère de l'éducation nationale, cette décision met en péril l'existence même d'une association reconnue pour son action en France et dans le monde en faveur de la solidarité, de l'éducation et de la laïcité. Aussi, il lui demande de bien vouloir reconsidérer cette décision et de lui indiquer, le cas échéant, les mesures qu'il envisage.